



Ministère des Solidarités et de la Santé

Contamination à Salmonella Agona de jeunes enfants : extension des mesures de retrait-rappel de produits de nutrition infantile

publié le : **10.12.17**

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances, par souci de sécurité sanitaire, décide la suspension de la commercialisation et des exportations de plusieurs références de produits de nutrition infantile, fabriquées en 2017 sur le site de Craon (53) par le groupe Lactalis Nutrition Santé (LNS), et en ordonne le rappel, en raison d'un risque de contamination par des salmonelles.

A la suite du signalement, le 2 décembre 2017, d'un nombre inhabituel de souches de Salmonella Agona identifiées par le Centre national de référence (CNR) chez de jeunes enfants âgés de moins de 6 mois, les investigations ont permis d'identifier et de confirmer le lien de ces contaminations avec la consommation de produits de nutrition infantile issus des chaînes de production du groupe LNS.

Le 2 décembre 2017, le groupe LNS, informé de la survenue de 20 cas de salmonellose chez des enfants âgés de moins de 6 mois ayant consommé ses produits, avait annoncé le retrait et le rappel de 12 références de laits infantiles produits sur ce même site.

Des investigations ont été menées, depuis cette date, par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Mayenne. Elles visaient à vérifier que le groupe LNS met en œuvre les mesures appropriées de gestion du risque. Des prélèvements pour analyse ont, en outre, été effectués dans l'environnement de la chaîne de fabrication.

Cette semaine, 5 nouveaux cas de salmonellose chez des nourrissons ont été déclarés, dont l'infection par la même souche de salmonelles (Salmonella agona) a été confirmée. L'un d'entre eux avait consommé du PICOT® riz 1er âge dont la référence ne figurait pas dans la liste des références rappelées à compter du 2 décembre 2017. Ces enfants vont bien.

L'ensemble de ces éléments ont conduit le ministre à considérer que les mesures prises par l'entreprise n'étaient pas de nature à maîtriser le risque de contamination de produits destinés à l'alimentation d'enfants en bas-âge. Il a donc ordonné la suspension de la commercialisation et des exportations ainsi que le rappel de plusieurs références de produits de nutrition infantile fabriquées depuis le 15 février sur le site LNS de Craon (53).

La liste des références de produits concernés est disponible sur le site du ministère des solidarités et de la santé : www.solidarites-sante.gouv.fr.

Les autorités sanitaires demandent aux parents qui disposeraient encore de boîtes correspondants à ces lots, dans la mesure du possible, de ne pas les utiliser, qu'elles soient neuves ou déjà entamées.

Les parents qui utiliseraient une boîte de lait infantile en poudre concernée par cette mesure de retrait-rappel doivent changer immédiatement de lait.

La Société Française de Pédiatrie (SFP) a formulé des recommandations de substitutions possibles en ce sens (cf. annexe) qui sont également publiées sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : www.solidarites-sante.gouv.fr. Elles ont également été transmises aux médecins généralistes, pédiatres, sages-femmes et pharmaciens.

S'il est vraiment impossible pour les parents de trouver l'un des laits de substitution, la SFP leur propose de préparer un biberon avec le lait qu'ils possèdent, puis de faire bouillir le lait pendant 2 minutes dans une casserole, le laisser refroidir et le donner à leur(s) bébé(s) en attendant de trouver une alternative.

Dans tous les cas, si leur(s) enfant(s) présente(nt) des symptômes de toxi-infection alimentaire (diarrhée éventuellement accompagnée de fièvre), les parents sont invités à contacter un médecin dans les meilleurs délais. En attendant, un soluté de réhydratation, disponible en pharmacie, pourra être donné à l'enfant pour éviter une déshydratation en raison de pertes liquidiennes importantes (selles liquides nombreuses).

Les parents peuvent aussi se rapprocher des pharmacies qui disposent de toutes les informations relatives aux lots concernés.

La Direction générale de la Santé ouvre le numéro 0800 636 636.

Cette plateforme téléphonique est accessible 7 jours sur 7 de 9h à 19h. Elle est destinée à apporter des réponses aux questions des parents et les recommandations sanitaires qui conviennent.

Lactalis Nutrition Santé (LNS) maintient son numéro vert 0800 120 120 ouvert.

Cette plateforme téléphonique destinée à apporter des réponses aux parents sur les produits rappelés est accessible en continu jusqu'au dimanche 10 décembre à 23h00 puis, à partir de lundi 11 décembre, de 9h à 20h.

Par ailleurs, des informations sont également disponibles sur les sites Internet :

www.milumel.fr et www.picot.fr

PDF **Communiqué de presse au format PDF** [Téléchargement \(156.2 ko\)](#)

PDF **Recommandations de la société Française de pédiatrie au 10/12/17** [Téléchargement \(153.7 ko\)](#)

PDF **Liste des références concernées par le retrait rappel au 10/12/17** [Téléchargement \(347.2 ko\)](#)